

FRANCE & HAITI
NOTE DE POSITIONNEMENT DU COLLECTIF
7 juin 2022

Depuis plus de deux semaines, l'actualité locale est envahie par un mouvement de déclamation d'une dette de la France envers notre pays, Haïti, suite à la publication dans le New-York Times d'un article décrivant combien ont été pénibles les sacrifices consentis par notre nation, même après notre indépendance, pour nous faire accepter sur la scène internationale.

D'abord, le Collectif du 4 décembre tient à signaler pour l'opinion publique tant nationale qu'internationale qu'il prend acte que ce soit dans le contexte actuel de guerre de la Russie contre l'Ukraine - soulevant l'émoi dans les pays occidentaux qui se sont particulièrement mobilisés et se disent choqués au point de crier à l'injustice -, que cet article paraisse !

Dès lors, un rappel des faits historiques suivants, paraît tout-à-fait opportun :

1. La dénonciation de l'injustice de la France envers Haïti ne date pas d'aujourd'hui. Elle avait pris différentes formes d'expression par les gouvernements dans le passé ;
2. De 1503 à 1803 nos aïeux qui ont été mis en esclavage par la France ont connu des atrocités inhumaines pendant que les colons de l'époque profitaient largement des richesses de notre pays. La France, quant à elle, a bénéficié grandement de tous les biens produits ainsi que des ressources naturelles exploitées pendant ces trois siècles ci-dessus mentionnés ;
3. Pire encore, après avoir combattu l'armée du général Napoléon Bonaparte pour libérer notre pays de l'abomination des dérives esclavagistes notoires, nos gouvernants de 1825 à 1838 ont été scandaleusement forcés de verser une indemnité équivalente à cent-cinquante millions (150,000,000.00) de francs en or pour remise aux colons français.

Aujourd'hui plus que jamais, le Collectif du 4 décembre dénonce cette infâme injustice de la France contre notre pays et réclame simplement **REPARATION**, et ce sera **JUSTICE**.



Jean-Robert Argant
Coordonnateur Général